

Pas de punaises
Pas de ruban adhésif

MÉGRIT : Salle polyvalente et ses annexes

FICHE DE LOCATION

NE PAS FUMER

Nombre de places : 300
(5 rangées de 60)

	Associations MÉGRIT	
	Période pleine du 1/10 au 30/04	Période creuse du 1/05 au 30/09
Salle polyvalente seule	120 €	80 €
Salle polyvalente + cuisine	140 €	100 €
1 ^{ère} location annuelle	50 €	20 €
Salle polyvalente + cantine + cuisine	180 €	150 €
Cantine + cuisine	110 €	90 €
Chambre froide seule	10 € / jour	10 € / jour

		Nbre	Total
Couvert complet	0,23 €		
Couvert incomplet Ou thé dansant	0,15 €		

- Coût de la 1^{ère} location annuelle : 45 €
- Les associations de MÉGRIT peuvent disposer gratuitement **des chaises et tables en bois** pour leurs besoins.
- Toute location entraîne la mise à disposition de la chambre froide.
- La location de la cuisine comprend l'utilisation des équipements.
- Le téléphone n'est à utiliser qu'en cas d'urgence (facture détaillée).
- **La salle doit être éteinte et évacuée à 1H00 du matin (sauf dérogation jusqu'à 2H00)**

RÉSERVATION

- Elles se font uniquement **au secrétariat de la mairie.**
- 150 € d'arrhes sont demandés à la réservation, non restituables si désistement à moins d'un mois.
- Un rendez-vous est fixé pour la mise à disposition des équipements avec indications utiles sur leur mode de fonctionnement.
- Vous devez être titulaire d'un contrat de responsabilité civile.

RESTITUTION

- Les tables doivent être lavées et correctement empilées dans la pièce de stockage. Les chaises empilées par 15.
- L'inventaire et la restitution des équipements se font en présence **de M. LEGRAND Olivier (02 96 84 83 15) sur rendez-vous à prendre par téléphone 10 jours avant la location.**
- Le remplacement de la vaisselle et des équipements endommagés s'effectue au prix d'achat + 20 %.
- La salle polyvalente doit être balayée et propre (ne pas laver le parquet) pour 12H00 le lendemain.
- La cantine, la cuisine et les sanitaires doivent être aspirés, lavés et désinfectés (produit fourni). Les abords doivent être nettoyés (mégots de cigarettes...).
- Les bouteilles, les cartons et les emballages sont à déposer par le loueur au tri sélectif (terrain des sports).
- En cas de détérioration du mobilier et de l'immobilier, il sera facturé au prix de la réparation. Une caution de 300 € est demandée contre remise des clés, et sera restituée lors de l'état des lieux après location.

IL EST INTERDIT DE FUMER DANS LA SALLE ET DANS LA CANTINE

Date de location

Nom du responsable de la location
Pour réservation, pris connaissance le (date et signature)

M.A.J : 17/10/2022

Avant de quitter la salle, n'oubliez pas la fermeture de l'éclairage et des portes